

Police municipale à pied ou à vélo... Sans véhicule, les agents courbent le dos !

Stop à l'amateurisme : Un encadrement clair des missions, et des règles d'organisation transparentes et uniformisées, sont la base de la prévention.

L'Administration, en tant que responsable de la prévention de la santé et de la sécurité des agents en rondes pédestres, doit anticiper les risques, notamment de TMS.

Le constat est tout autre : un agent à pied porte un équipement obligatoire d'environ 8 Kg.



**+ L'ARMEMENT
= +/- 8 kg !**

Nous l'avons pesée ! Cette charge à longs termes n'est pas sans conséquences sur la santé.

Pour la protection et la santé des agents, la CFTC demande :

- Le maintien et le renforcement du parc de véhicules ;
- Pas d'agents à pied ou en vélo à la tombée de la nuit ;
- Pas de binômes ! Des équipages de trois agents minimums ;
- Le chiffrage kilométrique des circuits pédestres programmés sur la voie publique avec : un maximum à ne pas dépasser, la prise en compte des conditions météorologiques, de la dangerosité des lieux, et du temps d'exposition ;
- Des temps de pause : inclus dans les circuits, et dans des lieux identifiés à cet effet ;
- Des toilettes et points d'eau accessibles sur les parcours ;
- Des points de replis sur les trajets en cas d'urgence : altercation, froid ou chaleur extrême.

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer

